

Commande de Garde de préservation

- Avant d'effectuer une commande de garde, l'organisateur aura déposé une demande officielle auprès de l'autorité compétente.
⇒ **Démarches officielles** : <https://www.ge.ch/obtenir-autorisation-organiser-manifestation-cantonale>
- Une commande de garde s'effectue dans un délai minimum de 30 jours avant l'événement.
⇒ **Formulaire (rempli et signé par l'organisateur)** à transmettre à : operations.sis@sisge.ch

FORMULAIRE À REMPLIR | MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

Commune		
Nom de la manifestation		
Type	<input type="checkbox"/> Cortège <input type="checkbox"/> Concert / Festival <input type="checkbox"/> Événement sportif <input type="checkbox"/> Autre :	
Nombre de personnes attendues		
Lieu de la manifestation		
Adresse exacte		
Détails (en cas de cortège, indiquer l'itinéraire , avec les zones de départ et d'arrivée)		
Date(s)	Horaires	
Organisateur	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse	
	Tél. mobile / fixe	
	Email	
Adresse de facturation (si différente de l'organisateur)	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse	

Suite en page 2 →

Informations pour les sapeurs-pompiers sur place :

Nom de la manifestation	
Prestation attendue des sapeurs-pompiers	

Responsable sur place	Nom, Prénom	
	Tél. mobile	
	Email	

Substance fournie par l'organisateur * Oui Non

Détails (repas fourni, bons repas, etc.)

* En cas de longues gardes couvrant les heures de repas, il est au bon vouloir de l'organisateur de fournir une collation ou un repas aux sapeurs-pompiers présents sur place.

Éléments utilisés présentant un risque incendie	<input type="checkbox"/> Feux ouverts (flammes, torches)	<input type="checkbox"/> Cracheur de feu
	<input type="checkbox"/> Effets pyrotechniques	<input type="checkbox"/> Jongleur de feu
	<input type="checkbox"/> Fumigènes	<input type="checkbox"/> Autre :

Détails, risques et consignes particulières →

Heures *	Déroulement et description des effets utilisés	Emplacement (lieu, rue, parc, etc.)

* Heures de mise à feu → Exemple : 20h30 – Allumage du feu de joie

Je, soussigné(e) (« l'Organisateur ») :

- déclare avoir pris connaissance du document Annexe et accepte ses termes et conditions.
- confirme avoir déposé une demande officielle auprès de l'autorité compétente et transmet une copie de celle-ci, ou, si déjà délivrée, de l'autorisation reçue.

Date Signature